

Jurisprudence

Un ex-concessionnaire gagne contre Peugeot

La justice est lente, mais ses décisions sont parfois à la hauteur des attentes de ceux qui la saisissent. Dans un arrêt daté du 15 avril, la cour d'appel de Paris a condamné Peugeot à verser 3 millions d'euros à un concessionnaire résilié. « Cet arrêt s'avère intéressant car il s'agit d'un arrêt de renvoi, après que la Cour de cassation a cassé une première décision d'appel plus favorable au constructeur », se félicite maître Bertin, avocat de l'ex-concessionnaire.

Le concessionnaire Peugeot de Morsang-sur-Orge (91) a été résilié le 28 juillet 1997, en application de son contrat qui prévoyait une possible résiliation lorsque l'objectif de volume de ventes n'était pas réalisé à au moins 90 %, et celui de pénétration sur la zone n'était pas atteint. Estimant cette résiliation abusive, le concessionnaire a

assigné Peugeot. Mais il n'a été suivi ni par le Tribunal de commerce, ni par la cour d'appel de Paris. Il s'est alors pourvu en cassation. La Cour suprême, dans un arrêt du 23 septembre 2008, a alors cassé l'arrêt et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel « autrement composée ». Elle considérait que la cartographie définie par le constructeur pour déterminer les pénétrations sur les territoires était dénuée de pertinence et manquait de bases légales.

Dans l'arrêt de renvoi du 15 avril, la cour d'appel, qui a retenu cette argumentation, a considéré que le contrat de Peugeot était discriminatoire et ne pouvait fonder la résiliation. Elle a infirmé le premier jugement, estimant que la résiliation était irrégulière.

Jean-Pierre Genet

Plus de détails sur www.argusautopro.com

Industrie

Le groupe Fiat se restructure

Le groupe Fiat va séparer ses activités automobiles de ses autres secteurs. Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Ferrari et Maserati, ainsi que les composants, resteront au sein du groupe actuel. Iveco (camions et bus), CNH (engins agricoles et de construction) et les activités industrielles de la division FPT feront partie d'une nouvelle entité baptisée Fiat Industrial, qui devrait être cotée à Milan d'ici fin 2010. La famille Agnelli restera l'actionnaire de référence des deux groupes, avec une part de 30%. Cette réorganisation facilitera l'alliance avec Chrysler.

Cette annonce avait été précédée par la nomination, à la présidence du groupe, de John Elkann (34 ans), petit-fils de « l'Avvocato » Gianni Agnelli. Le groupe mise sur un bond de son bénéfice net de 4,8 à 5 milliards d'euros contre un résultat « proche de l'équilibre » cette année

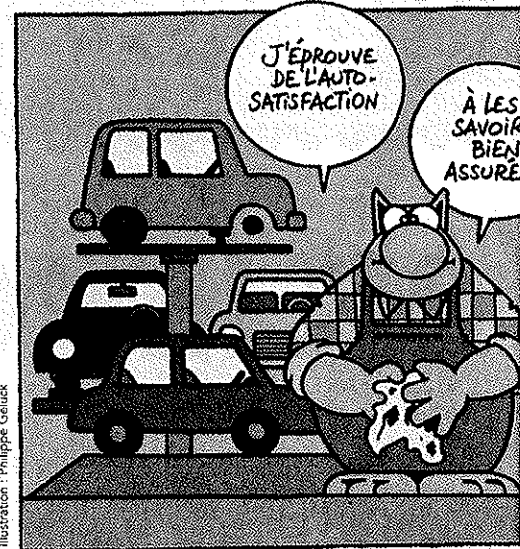


ENTENTE Sergio Marchionne veut faciliter les synergies entre Fiat et Chrysler... et peut-être d'autres constructeurs.

et sur une croissance de 13,1 % par an de son chiffre d'affaires pour arriver à 93 milliards d'euros en 2014, dont 64 milliards pour les activités automobiles. Fiat lancera 34 nouveaux modèles d'ici 2014, dont treize seront assemblés par Chrysler en Amérique du Nord et au Mexique. Il modernisera par ailleurs dix-sept modèles existants.

J.-P.G.

MMA PROS DE L'AUTO TOUS LES VÉHICULES 100% GARANTIS



Protéger l'ensemble de vos véhicules est indispensable
L'Assurance MMA Pros de l'Auto couvre l'intégralité de vos véhicules, le cœur de votre activité. Vous travaillez l'esprit t

Avec MMA Pros de l'Auto, 2 avantages qui comptent...

- les véhicules qui vous sont confiés par vos clients sont automatiquement en tous risques, tout comme les véhicules destinés à la vente (VN et VO).
- pour vos véhicules personnels et ceux de votre entreprise, compris ceux de courtoisie et de démonstration, vous choisissez le niveau de protection le mieux adapté à vos besoins.

... et une maxi-indemnisation !

- vos véhicules personnels et ceux de votre entreprise de moins de 2 ans sont indemnisés en valeur à neuf ; ceux achetés depuis moins de 2 ans sont remboursés à leur valeur d'achat que soit leur ancienneté.
- une seule franchise fixe et en euros est appliquée si vos véhicules sont endommagés lors d'un même sinistre*.

* sauf franchise réglementaire (Catastrophes naturelles)

Avec L'Assurance MMA Pros de l'Auto, vous assurez vos véhicules et aussi vos responsabilités professionnelles, vos bâtiments, vos matériels, votre compte de résultats et votre protection juridique.

Offre soumise à conditions.

Envie d'en savoir plus ? Contactez votre agent généraliste (adresse sur www.mma.fr)



C'EST LE BONHEUR ASSURÉ

MMA IARD Assurances Mutuelles - RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD SA RCS Le Mans